



Infos CGT ST Crolles

MAI 2024

Nouveaux accords Participation aux bénéfiques et Intéressement : signature CGT

La CGT a obtenu une réduction des inégalités entre les plus basses et les plus hautes rémunérations. En rehaussant le mécanisme de plancher (0,73xPASS à 0,85xPASS), cela permet d'augmenter le montant minimum des primes d'intéressement et de participation pour les plus bas salaires !

Toujours dans l'esprit de réduire les inégalités, cette fois sur l'accès à l'abondement, nous avons proposé un nouveau mécanisme afin de permettre à un plus grand nombre, principalement les plus bas salaires, de pouvoir placer une partie seulement de leur part fixe, mais obtenir l'abondement maximal. Faute de soutien des autres organisations syndicales, cela n'a pu aboutir lors des négociations...

Dans trois ans nous devrons de nouveau négocier. Nous allons donc continuer à œuvrer et arriver à notre revendication d'obtenir un intéressement et une participation égalitaires pour l'ensemble des salarié-e-s !

Acquisition et Régularisation des congés payés en cas d'arrêt maladie

Cela fait plusieurs mois déjà que la CGT vous informe régulièrement de l'évolution du droit français sur le droit à congé en cas d'arrêt maladie. Pour rappel, il s'agit d'une victoire de la CGT (avec FO et Solidaires), qui se bat juridiquement depuis plusieurs années pour que la France soit en conformité avec le droit européen, plus favorable pour les salarié-es, et qui a obtenu que l'Etat français soit condamné par la cour administrative d'appel de Versailles le 17 juillet 2023. Et après plusieurs jurisprudences, le 24 avril 2024, une loi a enfin été promulguée, même si le gouvernement s'est contenté d'une application restreinte du droit européen.

Chez ST, depuis 2023, la CGT ST France et la CGT ST Crolles ont régulièrement adressé à la Direction des réclamations individuelles et collectives, pour que les jours de congé des salarié-es en arrêt maladie soient régularisés. Avec la loi du 24 avril 2024, la Direction est désormais contrainte de rétablir les salarié-es dans leur droit à congé, en remontant jusqu'au 1^{er} décembre 2009.

Ainsi, pour les salarié-es en accident du travail ou en maladie professionnelle, l'acquisition de congés est de 2,5 jours par mois (5 semaines par an), lorsque pour un arrêt maladie d'origine non professionnelle, l'acquisition de congés est de 2 jours par moi (4 semaines par an). La CGT regrette que les salarié-es soient toujours traités différemment suivant l'origine de leur arrêt maladie. Le combat juridique va donc se poursuivre...

Mais en attendant, nous encourageons les salarié-es à se rapprocher des élu-es CGT pour faire valoir leurs droits. Nous tenons à leur disposition un modèle de lettre à adresser à la DRH.

Augmentation Primes Des équipes Postées

Le site de ST Crolles a été créé en 1993, et les primes des équipes postées n'ont pas bougées depuis. La CGT demande régulièrement à la Direction de les augmenter, surtout celle des équipes 1 et 2, mais elle refuse systématiquement toute discussion sur ce sujet.

Santé, Sécurité, Conditions de travail

- **Expertise risques graves au Basement** : le juge a débouté ST de sa demande d'annulation de l'expertise, votée en CSE à l'unanimité il y a plus de deux ans. Dans sa décision, le juge se réfère au travail des élu-es CGT ST Crolles, qui ont régulièrement relevé les incidents et accidents dans cette zone de travail. Ce jugement est donc une victoire pour la CGT ST Crolles mais surtout pour les techniciens des pompes et abattements. Maintenant, place au travail pour que cette expertise dresse un état des lieux, puis des préconisations pour améliorer la sécurité, la santé et les conditions de travail des techniciens du basement, mais aussi pour l'ensemble des salarié-es.
- **CR300mm** : salle ROCC, pourquoi garder la tenue salle blanche dans cette zone de travail alors que ça ne sert à rien ! A ce jour seule la CGT défend la position que les salarié-es qui sont amenés à travailler dans cette salle doivent le faire sans tenue salle blanche. Le retour terrain confirme notre position.
- **CR200mm** : la CGT alerte à nouveau ! La nouvelle organisation voulue par le tandem Levasseur et Curat a entraîné une intensification du travail concomitante à une baisse d'effectifs importante (~ moins 23 personnes par équipe). Ce sous-effectif entraîne des tensions entre salarié-es, une intensification des gestes répétitifs, dégradant la santé et sécurité des salarié-es. La CGT demande à la Direction de revoir la nouvelle organisation et de procéder à des embauches.

Négociation ST France Accord Séniors (salarié-es postés ou de journée)

Depuis mi-avril, une négociation sur les séniors est en cours, visant un nouvel accord se substituant au contrat de génération ST France et à l'accord séniors de Crolles.

La CGT a adressé 26 propositions à la Direction. Pour en prendre connaissance et donner votre avis :

<https://cgtstcrolles.fr/negociation-st-france-accord-senior-mise-a-jour-des-propositions-cgt>

Situation Economique et Industrielle de STMicroelectronics

Lors du Comité de Groupe Européen (EWC) du 23 mai, Lorenzo Grandi a indiqué aux élu-e-s, que les investissements cette année seront de 2,5 Md\$, et seront utilisés pour des équipements R&D à CR300, pour qualifier l'usine R3 d'Agrate, l'usine SiC (Silicon Carbide) de Catane et pour développer la production en Chine avec une usine de SiC et de la production de MCu (microcontrôleurs). Ce dernier point nous interroge sur les conséquences pour les sites de Crolles et de Rousset. Par ailleurs, nous nous interrogeons également sur les intentions de Global Foundries qui brille par son absence depuis l'annonce du partenariat à 7,5 Md€, dont jusqu'à 2,9 Md€ d'argent public.

Transport collectif - Nouvelle ligne de bus en septembre pour Grenoble Sud

Depuis de nombreuses années la CGT demande le déploiement d'un transport collectif pour desservir le sud de la métropole grenobloise, reliant cette ligne à la zone d'activité Crolles-Bernin. Il semblerait qu'enfin, une avancée va avoir lieu pour la rentrée de septembre avec l'ouverture d'une ligne express partant d'Echirolles et reliant notre zone d'activité. Nous aurons plus de détails prochainement...

Se syndiquer en ligne : <https://cgtstcrolles.fr/se-syndiquer>
Site internet <https://cgtstcrolles.fr/> - Facebook: CGT ST CROLLES
Email: bureaucgtst@gmail.com